

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



DATE DE CONVOCATION
28 août 2023

L'an deux mille vingt trois
Le cinq septembre à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
28 août 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno Maire, M. COSSARD M. BACHELET Adjoints au maire, Mme BOULANGER M. MARNAT, M. BOULANGER Conseillers Municipaux

EN EXERCICE 7
PRESENTS 6

absent : M. VIVIER Bruno

VOTANTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. COSSARD Stéphane

Objet : engagement de la commune de Vaud'herland sur la transmission des bulletins d'état-civil à l'INSEE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) est chargé de la tenue du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément à l'article 6 du décret 47-834 du 13 mai 1947. Ce répertoire est mis à jour quotidiennement grâce aux bulletins statistiques d'état civil établis et adressés à l'INSEE par les communes.

Les modalités d'envoi des bulletins d'état civil à l'INSEE par les communes sont définies par le décret 82-103 du 22 janvier 1982 modifié relatif au répertoire national d'identification des personnes physiques.

Dans le cadre d'une généralisation de la dématérialisation des procédures il est désormais possible d'effectuer automatiquement et gratuitement les envois de ces bulletins par Internet via le système de Dépôt de Fichier Intégrer (SDFI) fourni par l'INSEE. Cette procédure est totalement sécurisée.

Considérant qu'il convient de signer l'engagement joint à la présente délibération qui définit les modalités et conditions de dématérialisation des échanges entre la commune et l'INSEE pour la transmission de l'ensemble des données de l'état civil.

Considérant la possibilité de transmettre électroniquement à l'INSEE les données d'état-civil via le système SDFI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de signer l'engagement avec l'INSEE

Article 2 : AUTORISE ET DONNE pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et signer tout document relatif à ce dossier et soumettre la délibération au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 6 septembre 2023

Le Maire

REGAERT Bruno